

la loi du 8 pluviôse an 9, apporta des modifications importantes à l'organisation départementale de 1790. L'arrêté du gouvernement du 25 vendémiaire an 10 qui réduisit à trente-cinq le nombre des cantons du département, et qui en établit huit seulement dans l'arrondissement de Clermont, formé des anciens districts de Clermont et de Breteuil, supprima les cantons d'Ansauvillers, de Bulles, de *La Neuwilleroy*, de *Léglantiers*, de *Lieuwillers* et de *Wavignies*.

Les communes d'*Angivillers*, *Brunvillers*, *Catillon*, *Cuignières*, *Erquinvillers*, *Fournival*, *Fumechon*, *Gannes*, *Lieuwillers*, *Le Mesnil-sur-Bulles*, *Montiers*, *Quinquempoix*, *Saint-Remy-en-l'eau* et *Valescourt* furent réunies au canton de *Saint-Just*, avec celles d'Ansauvillers, Avrechy, Lamécourt, Léglantiers, ce qui porta à vingt-trois le nombre des communes de ce canton.

Montigny en fut retranché pour être joint au canton de Maignelay.

Beaupuits, *Cernoy*, *Cressonsacq*, *Grandviller-aux-Bois*, *Lamécourt*, *Moyenneville*, *La Neuwilleroy*, *Noroy*, *Pronteroy*, *Rouwillers* et *Trois-Etots* firent partie d'un nouveau canton, dont le chef-lieu fut placé à Bailleul-le-Soc.

Essuile, *Le Plessier-sur-Bulles* et *Wavignies* furent incorporées au canton de Froissy.

Cet état de choses éprouva bientôt de nouvelles modifications.

Un arrêté du gouvernement, rendu le 3 ventose an 10, retrancha du canton de *Saint-Just* les communes de *Montiers* et de *Lamécourt*, d'Ansauvillers et de *Léglantiers*, pour les attribuer aux cantons de Bailleul-le-Soc, Breteuil et Maignelay, et donna par compensation à la justice de *Saint-Just* la commune de *Montigny*, retirée du canton de Maignelay et celles d'*Essuile*, du *Plessier-sur-Bulles* et de *Wavignies*, démembrées de celui de Froissy. Le canton de *Saint-Just* eut alors vingt-quatre communes.

Cette circonscription fut encore modifiée l'année suivante. Un nouvel arrêté du gouvernement, en date du 26 ventose an 11, ayant supprimé le canton de Bailleul-le-Soc, les onze communes désignées ci-dessus, comme comprises dans son étendue, furent réunies au canton de *Saint-Just*, duquel on retrancha celle d'Avrechy qui fut reportée dans le canton de Clermont.

Le canton de *Saint-Just* fut alors composé de trente-trois communes, savoir :

Angivillers, *Beaupuits*, *Brunvillers-Lamotte*, *Catillon*, *Cernoy*, *Cressonsacq*, *Cuignières*, *Erquinvillers*, *Essuile*, *Fournival*, *Fumechon*, *Gannes*, *Grandviller-aux-Bois*, *La Neuwilleroy*, *Le Mesnil-sur-Bulles*, *Le Plessier-sur-Bulles*, *Le Plessier-sur-Saint-Just*,

Lieuwillers, *Montiers*, *Montigny*, *Moyenneville*, *Noroy*, *Nourard-le-Franc*, *Plainval*, *Pronteroy*, *Quinquempoix*, *Ravenel*, *Rouwillers*, *Saint-Just*, *Saint-Remy*, *Trois-Etots*, *Valescourt* et *Wavignies*.

La commune de *Montigny* fut retranchée plus tard, sur sa demande, de la circonscription de *Saint-Just*, et reportée de nouveau dans le canton de Maignelay, au chef-lieu duquel elle est contiguë : ce changement fut prononcé par ordonnance du huit décembre 1819.

Depuis ce moment, l'étendue du canton n'a pas subi de modification ; mais le nombre des communes a varié par la suppression et le rétablissement successif de plusieurs municipalités.

Par ordonnance rendue en septembre 1825, la commune de *Beaupuits* fut réunie à celle de *Grandviller-aux-Bois*.

D'autres ordonnances de l'année 1826, réunirent les communes de *Cernoy* et de *Trois-Etots* à celle de *Noroy*, *Erquinvillers* à *Cuignières*, *Fumechon* à *Catillon* : un dernier acte du même genre, daté de février 1828, confondit en une seule municipalité les communes de *Saint-Remy-en-l'eau* et de *Valescourt*.

Les intérêts locaux ayant réclamé avec persévérance contre la suppression des administrations municipales, des actes du gouvernement rendus dans les années 1852, 1853 et 1854 ont rétabli les communes de *Valescourt*, de *Fumechon*, et ont détaché les territoires de *Cernoy* et de *Trois-Etots* de celui de *Noroy*, pour former ensemble une municipalité distincte.

Dans son état actuel, le canton de *Saint-Just* comprend vingt-neuf communes.

ANGIVILLERS, *Angiviller*, *Angivilliers*, *Angivillier*, *Angiwiler*, *Anjovillier*, *Angevillers* (*Angivillare*, *Angvillare*, *Angevillare*), entre *Ravenel* au nord, *Léglantiers* (du canton de Maignelay) au nord-est, *Pronteroy* à l'est, *Lieuwillers* au midi, *Le Plessier-sur-Saint-Just* à l'ouest.

Cette commune est assise dans la plaine qui constitue la région orientale du canton ; son territoire, dépourvu d'eau et de bois, est coupé par quelques légers plis de terrain courant de l'ouest à l'est. Le chef-lieu, qui est à-peu-près central, est entouré de haies et formé de trois rues principales sinueuses, mal nivelées.

La seigneurie d'*Angivillers* appartenait, dans le treizième siècle, à la maison de Candavène ; elle fut acquise en 1494 par Philippe Le Toillier, dit Guillebon, docteur en théologie, des descendants duquel elle parvint par alliance, vers 1614, au marquis de Nesle, et plus tard par alliance aussi à la maison de Flahaut ; elle relevait du comté de Clermont.

La cure, réunie aujourd'hui à la succursale de *Lieuwillers*, était à la nomination du prieur de Breuil-le-Sec près Clermont.

L'église, sous l'invocation de saint Martin, est un petit bâtiment du seizième siècle, en forme de T, devenu humide par l'exhaussement du sol voisin. Le chœur et les chapelles sont voûtés et à nervures; la nef est lambrissée; le clocher central est une tour carrée, recouverte d'ardoises; le portail est formé d'une arcade en anse de panier.

On remarque à l'intérieur de la nef plusieurs meurtrières bouchées; il existe aussi des restes de boulevards en terre au nord du village, et la tradition locale conserve le souvenir de combats donnés à une époque dont ne peut préciser la date.

La commune d'*Angivillers* n'a point de hameau.

Elle n'a d'autres propriétés qu'une maison d'école. Le cimetière, trop petit et clos de murs, entoure l'église.

Il y a deux moulins à vent dans l'étendue du territoire. La population est exclusivement agricole; quelques femmes occupent leurs loisirs à la couture des gants de peau.

Contenance: Terres labourables, 599 h. 42,65. — Vignes, 0 h. 65,15. — Bois, 5 h. 46,40. — Vergers, 5 h. 60,65. — Jardins potagers, 9 h. 57,50. — Rues et chemins, 6 h. 01,80. — Propriétés bâties, 4 h. 09,40. — Total, 626 hect. 85,55.

Distance de *Saint-Just*, 6 kil. — De Clermont, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 5 myr. 7 kil. — Marchés, Clermont, *Saint-Just*, *Lieuwillers*. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 298. — Nombre des maisons, 85. — Revenus communaux, 280 f. 20 c.

BRUNVILLERS-LAMOTTE, *Brunvillers-la-Motte*, *Brumvillers*, *Brunviller*, *Brinwilliers*, *Brévilier*, *Breviller la Motte*, *Brunwilliers* (*Brunovillare*, *Bliovillare*), à la limite septentrionale, entre *Gannes*, *Quinquempoix* à l'ouest, *Plainval* au midi, *Montigny*, *Sains* (du canton de Maignelay), sur les côtés opposés.

Le territoire constitue une plaine découverte, dans l'étendue de laquelle plusieurs ravins, dont la direction est divergente, prennent leur origine. Il n'y a point d'eau courante ni de source.

Le chef-lieu, placé sur la limite méridionale, est formé de cinq rues tortueuses, larges, mal alignées et mal nivelées. L'épithète de *Lamotte* est le nom d'un ancien seigneur.

On assure que ce village existait anciennement sous le nom de *la Vieville*, au lieu où est encore le cimetière, sur le chemin d'*Ansauvillers* à Maignelay, et qu'ayant été brûlé dans les guerres du moyen âge, les habitations furent reconstruites près du châ-

teau seigneurial. *Brunvillers*, qu'on nommait alors *Brinwilliers*, était une simple chapelle dépendant de l'abbaye de Froidmont, dans l'étendue de la paroisse de *Plainval*. La date de cette translation n'est pas indiquée; mais il est certain que les religieux de Froidmont avaient les grosses dîmes qui leur furent données en l'an 1156, par Valon de Brunviller.

Brunvillers était le chef-lieu d'un marquisat qui comprenait les paroisses de *Sains*, de *Morenvillers*, et le hameau du *Quesnoy*. La fameuse marquise de *Brinwilliers*, brûlée comme empoisonneuse sous le règne de Louis XIV, prenait son nom de cette terre. La tradition locale prétend que le château seigneurial fut détruit par ses ordres. Il était situé dans la rue Monsieur, au lieu dit le *Courtill-brûlé*; on a trouvé plusieurs sommes d'argent en fouillant dans les fondations; il y a une trentaine d'années.

La cure de *Brunvillers*, sous l'invocation de saint Michel, était à la nomination de l'évêque diocésain. Ce n'est plus qu'une succursale de laquelle dépend la commune de *Quinquempoix*.

L'église, assez belle construction de la fin du gothique tertiaire, est large, aérée, revêtue de dalles; les voûtes sont chargées de nervures croisées. Le clocher, placé à côté du portail, consiste en une grosse tour carrée, de l'époque de la renaissance; il y a deux fenêtres arrondies sur chaque face, et une galerie percée de quatre-feuilles au-dessus de l'édifice qui n'a point de flèche, mais un simple chapeau en ardoises; une tourelle latérale contient l'escalier. La porte d'entrée, ouverte sur un côté de la nef, est une arcade en anse de panier. Cette église est ornée et bien entretenue.

Les anciens titres indiquent, sous le nom des *Tournelles*, un hameau qui a disparu depuis long-tems; c'était un fief distinct du marquisat.

Le moulin de *Lavrethune* forme un écart à la limite occidentale; celui de *Lamotte*; un autre écart au nord du village.

La route départementale de Beauvais à Montdidier traverse, du sud-ouest au nord-est, la partie orientale du territoire.

La commune possède un presbytère, une école, quatre-vingts ares de terres en friche, et quelques parcelles de terres labourables qui lui ont été léguées par M. *Jacquet*, ancien curé.

Le cimetière est situé à six cents mètres au nord du village; il est entouré de haies vives, planté d'arbres fruitiers; on y voit, sous l'invocation de saint Martin, une chapelle qui est le reste de l'ancienne église paroissiale, dont la nef ne fut démolie qu'en 1798. On rencontre tout autour des vestiges de construction.

On a déjà dit qu'il existait deux moulins à vent dans l'étendue du territoire; on y trouve aussi des carrières abandonnées. Une